



LYCEE FRANCAIS DE LA HAVANE
Calle 15 No. 18004 entre 180 y 182, Siboney, Playa, Ciudad Habana
Tel: (53) 7272 1696
E-mail: assist_elementaire@ecolehavane.org



Entrée des élèves d'élémentaire – Calle 15

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

OBJECTIFS :

Le règlement intérieur définit les droits et devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire. Il a pour but :

- de favoriser les conditions d'un apprentissage harmonieux.
- de développer la citoyenneté à l'école, dans le respect de la laïcité .
- de prévenir des accidents en instaurant des règles de comportement allant dans le sens du respect des autres et du matériel.

HORAIRES :

Accueil :

- L'école ouvre ses portes à 7h50 du lundi au vendredi. L'accueil est sous la responsabilité des professeurs.
- Les élèves se lavent les mains avant de rentrer en classe.
- Les cours commencent à 8h00 précises.
- En cas de retard, les élèves se rendront au secrétariat avant d'aller en classe.

Sortie :

- Les cours finissent à 14h25 du lundi au jeudi. Ils se terminent à 12h30 le vendredi.
- A la fin des cours les enseignants accompagnent les élèves au portail, où les parents (ou adultes responsables) les attendent. Tout changement dans les heures de sortie doit être signalé à l'avance par les familles auprès du secrétariat ou par l'intermédiaire du cahier de liaison.
- Il est souligné qu'une fois passée la grille, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou des personnes chargées de venir les chercher à la sortie. Ils ne doivent pas rentrer à nouveau dans l'école.
- Les retards des parents seront signalés dans le cahier de liaison et pourront faire l'objet d'un rendez-vous avec l'enseignant. Une demande de dérogation est possible pour que l'enfant parte seul de l'école. En cas de retards répétés, l'élève sera confié à la garderie des activités extra-scolaires.

TENUE VESTIMENTAIRE

- L'établissement n'a pas d'uniforme scolaire.
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée au sein de l'école.
- Les élèves doivent porter des vêtements ou des chaussures adaptées aux séances de sport.

OBJETS PERDUS

Les parents sont invités à se rendre au secrétariat en cas de perte d'un objet appartenant à leur enfant.

SANTE ET HYGIENE

- Les enfants doivent se présenter à l'école, propres et en bonne santé, sinon ils seront rendus à leur famille.
- Les élèves et le personnel se lavent les mains avant et après les récréations.
- Le port du masque reste obligatoire si l'élève ou l'enseignant présente des symptômes du type : toux, rhume, maux de tête.
- Un certificat médical est demandé pour justifier les absences prolongées (+ de 2 jours) et permettre un retour en classe.
- Il est fortement recommandé aux parents d'avertir l'enseignant s'ils constatent que leur enfant est porteur de poux afin d'éviter la prolifération de ces parasites au sein de l'école. Le traitement anti-poux ne peut être administré à l'école par un personnel de l'établissement.
- La prise de médicaments (même homéopathiques) à l'école est formellement interdite. Seul un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) signé par le chef d'établissement peut contourner cette règle.
- Chaque enfant devra être muni d'un récipient (bouteille ou gourde) qu'il pourra remplir à volonté aux fontaines de l'école pour se désaltérer. Pour des raisons d'hygiène, l'école ne fournit pas de verres.
- Si un élève amène une collation, il ne pourra pas la partager avec d'autres élèves pour des raisons d'hygiène et de santé.

RESTAURATION

- Il n'existe pas de cantine à l'école mais un espace est aménagé pour la pause repas.
- Une récréation en milieu de matinée, puis une pause méridienne d'une heure leur permettent de s'alimenter. Les parents sont invités à aider l'équipe pédagogique concernant l'éducation à la bonne santé : il est conseillé des fruits, des compotes, des yaourts et des jus de fruit. Les sodas et les sucreries sont interdits à l'école.

SECURITE

- Tous les objets dangereux ou susceptibles d'occasionner des blessures sont interdits dans l'enceinte de l'école. Il est du devoir des parents de surveiller le contenu du sac de leurs enfants.
- Le port de bijoux étant dangereux pour l'enfant, il est fortement déconseillé à l'école. L'enseignant ou l'école n'est pas responsable de leur perte.
- L'établissement effectue 3 exercices d'évacuation incendie dans l'année et 2 exercices de mise en sûreté de type PPMS par an (un risque majeur et une menace majeure)
- Tous les élèves sont couverts par une assurance pendant le temps scolaire.

COMPORTEMENT

- Il est interdit d'apporter des jeux et des objets de valeur et personnels à l'école.
- Les téléphones portables, les consoles de jeux, les lecteurs MP3... sont interdits à l'école.
- Les élèves ne sont pas autorisés à avoir de l'argent dans l'enceinte de l'école.
- Tout élève qui aura un comportement violent, agressif sera accompagné par l'équipe éducative et pourra faire l'objet de sanctions. Le cas échéant, le conseil de discipline pourra être saisi.

Matériel :

- En cas de dégradation volontaire (livres, matériel scolaire, mobilier, etc.), le ou les auteurs du fait dommageable doivent prendre la charge intégrale du dommage causé. Dans ce cas, les parents devront régler le montant des dégradations commises volontairement par leurs enfants.
- Les familles sont responsables du matériel prêté par l'école aux enfants, et notamment des livres (de la classe ou de la BCD). Tout livre perdu ou détérioré sera facturé.
- Le matériel de classe y compris le contenu de la trousse (crayons, stylos, colle, gommages...) est fourni par l'école mais ne peut être emporté à la maison. Il n'est destiné qu'aux activités de la classe. Les familles s'engagent à remplacer le matériel détérioré ou perdu indiqué dans les listes.

EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but d'obtenir la labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable), le Lycée Français de la Havane réalise des actions concrètes, en faveur du Développement Durable.

L'objectif est de changer les habitudes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, pour mettre en place une protection de notre Environnement et une lutte contre la Crise Climatique.

- Les élèves et le personnel doivent veiller à la propreté des locaux de l'école, notamment celle des toilettes et de la cour, et respecter l'environnement extérieur : protection des plantes, des insectes, des dispositifs avec les projets liés à la permaculture.
- Les élèves et le personnel s'engagent dans des actions E3D telles que
 - o le non-gaspillage : utilisation à bon escient des feuilles de papier, papier toilette, eau ;
 - o le recyclage : papier recto transformé en papier brouillon ; feuilles de papiers, piles, fournitures triées dans les bacs à effet.
- Les élèves et le personnel veillent à une utilisation modérée des lumières et de la climatisation. Elles devront être éteintes dans une salle vide. La porte de la salle est fermée lorsque la climatisation fonctionne.
- Les éco-délégués veilleront à la mise en place de ces règles, accompagnés de leur référent E3D. Ils se réunissent une fois par période.

SURVEILLANCE DE LA COUR

- A chaque récréation, un service de surveillance assuré par les professeurs est mis en place.

FREQUENTATION SCOLAIRE

- Dans le cadre de l'obligation scolaire légale, toute absence devra être signalée immédiatement, soit par l'intermédiaire du cahier de liaison, soit en téléphonant au secrétariat (tél : 7 272 16 96), et faire l'objet d'une justification écrite des parents (certificat médical, le cas échéant). En cas d'absences répétées non justifiées, les élèves boursiers peuvent perdre leur bourse. Pour les élèves non boursiers, le passage dans la classe supérieure peut être remis en question.
- Rappel : un certificat médical est demandé pour justifier les absences prolongées (+ de 2 jours).
- Les départs anticipés en vacances ou les retours tardifs ne feront pas l'objet d'un programme personnalisé ou de rattrapage durant la période d'absence.

DIALOGUE PARENTS / ENSEIGNANTS / ADMINISTRATION / DIRECTION

- Les parents ne comprenant pas les choix d'un enseignant sont invités à dialoguer d'abord avec lui (en sollicitant un rendez-vous) avant d'alerter l'administration puis, la direction. La cordialité et la confiance entre les parents et l'équipe pédagogique sont indispensables pour le bien-être des enfants et leur réussite scolaire.

UTILISATION DES LOCAUX EN DEHORS DES HORAIRES SCOLAIRES

- Activités extrascolaires :
 - Elles sont gérées par le lycée.
 - Les inscriptions ont lieu semestriellement (en septembre puis en janvier).
 - Pendant ces activités, les enfants sont sous l'entière responsabilité des animateurs et du personnel coordinateur désignés par le lycée.

VALIDITE DU REGLEMENT INTERIEUR ET MODIFICATION

Le règlement intérieur est valable pour l'année scolaire et jusqu'à l'adoption par le Conseil d'Ecole d'un nouveau règlement intérieur (ou sa modification).

Le règlement intérieur peut être modifié en cours d'année par le Conseil d'Ecole.

Adopté à La Havane le lundi 27 juin 2022.

Modifié au CE du 25 juin 2024



Signature des Parents,
